

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 67/05

ASA 35/003/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

« DISPARITION » PRÉSUMÉE / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

PHILIPPINES

Angelina Bisuna Ipong (f), militante des droits humains, 61 ans

Londres, le 15 mars 2005

Angelina Bisuna Ipong a été enlevée le 8 mars par des hommes armés qui prétendaient appartenir à la police. On ignore où elle se trouve et Amnesty International craint pour sa sécurité. Il y a aussi lieu de s'inquiéter pour la santé de cette femme, qui, selon certaines sources, souffre de troubles cardiaques.

D'après les informations recueillies, le 8 mars, un véhicule dépourvu de plaques d'immatriculation est entré dans Anastacia Mission, un village de la province de Misamis-Ouest, dans l'ouest de l'île de Mindanao. Au moins dix hommes armés en sont sortis. Ils étaient en civil et portaient des cagoules. Certains auraient fouillé le domicile d'Angelina Bisuna Ipong et saisi six téléphones portables, avant de lui passer les menottes et de l'emmener, à bord de leur véhicule, en direction d'Ozamiz, une ville voisine. Ils ne disposaient pas de mandat d'arrêt.

Avant d'être arrêtée, cette militante de gauche œuvrant à la défense des droits humains aurait initié des discussions avec des militants locaux, au sujet de l'évolution du processus de paix entre le gouvernement philippin et le *National Democratic Front* (NDF, Front démocratique national), représentant du *Communist Party of the Philippines* (CPP, Parti communiste des Philippines) et de la *New People's Army* (NPA, Nouvelle Armée du peuple), sa branche armée.

Étant donné que les opérations anti-insurrectionnelles contre les membres présumés de la NPA sont généralement dirigées par l'armée, des proches et des collègues d'Angelina Bisuna Ipong ont signalé sa « disparition » manifeste à l'officier responsable de la première division d'infanterie Tabak des forces armées philippines, afin que son lieu de détention soit établi. Or, l'officier a déclaré qu'il ignorait tout de cette arrestation.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au cours des dix dernières années, le nombre de personnes « disparues » aux Philippines a diminué de manière significative. Néanmoins, des témoignages font régulièrement état de « disparitions » et d'autres violations des droits humains, notamment d'exécutions extrajudiciaires et d'actes de torture, commises dans le cadre des opérations anti-insurrectionnelles menées par le gouvernement contre la *New People's Army* (NPA, Nouvelle Armée du peuple), la branche armée du *Communist Party of the Philippines* (CPP, Parti communiste des Philippines). Le *National Democratic Front* (NDF, Front démocratique national) est le représentant du CPP et de la NPA dans les négociations de paix avec le gouvernement.

Les civils soupçonnés de soutenir la NPA sont exposés à ces violations, au même titre que les membres présumés de la NPA, de même que les membres d'organisations légales militant en faveur des droits politiques ou de groupes de défense des droits humains, que les responsables militaires qualifient fréquemment de « recruteurs » de la NPA. Ils reprochent également à ces groupes de servir de « couverture » à cette formation.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité d'Angelina Bisuna Ipong, qui aurait été enlevée le 8 mars à Anastacia Mission, dans l'ouest de l'île de Mindanao, par des hommes affirmant appartenir à la police ;

– exhortez les autorités à établir sans délai le lieu de détention de cette femme et à garantir sa sécurité ;

– s'il s'avère qu'elle est détenue par les autorités, appelez les pouvoirs publics à veiller à ce qu'Angelina Bisuna Ipong soit traitée avec humanité et à ce qu'elle bénéficie des soins médicaux requis pas ses problèmes cardiaques, reçoive la visite de ses proches et consulte l'avocat de son choix ;

– efforcez-vous d'obtenir la garantie, si cette femme est en détention, qu'elle ne sera pas soumise à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements, et qu'elle sera libérée sans délai, à moins qu'elle ne soit inculpée d'une infraction dûment reconnue par la loi ;

– engagez les autorités à indiquer clairement à tous les membres des forces armées que les violations des droits humains, notamment les « disparitions », ne seront tolérées en aucune circonstance et que les responsables présumés de tels agissements seront déférés à la justice.

APPELS À :

Présidente de la République :

President Gloria Macapagal-Arroyo
Malacañang Palace Compound
J. P. Laurel St
San Miguel, Manila
Philippines

Fax : +63 2 735 6192 / 736 1010

Courriers électroniques : corres@op.gov.ph, opnet@ops.gov.ph

Formule d'appel : *Dear President Macapagal-Arroyo, / Madame la Présidente,*

Ministre de la Défense nationale :

Secretary Avelino Cruz Jr.
Secretary of National Defence
Department of National Defense
3rd Floor, DND Building
Camp Aguinaldo
EDSA, Quezon City
Metro Manila, Philippines

Fax : +63 2 911 6213

Formule d'appel : *Dear Secretary Cruz, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Présidente de la Commission philippine des droits humains :

Hon. Purificacion Valera-Quisumbing
Chairperson, Commission on Human Rights
SAAC Bldg., Commonwealth Ave., UP Complex
Diliman, Quezon City
Philippines

Fax : +63 2 929 0102

Courriers électroniques : drpvq@chr.gov.ph

ainsi qu'aux représentants diplomatiques des Philippines dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 26 AVRIL 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*